

## IN MEMORIAM

Fernand DEHOUSSE  
(1906-1976)

La brusque disparition de Fernand Dehousse a, une fois encore, endeuillé le monde juridique belge et, plus particulièrement, celui des internationalistes dont les efforts conjugués avaient permis de créer et de développer cette Revue. Venant après le décès de Charles De Visscher et d'Henri Rolin, cette disparition frappe durement le Conseil scientifique de la Revue qui avait apprécié la sollicitude particulièrement agissante dont Fernand Dehousse avait fait preuve à son égard au cours de ces derniers mois.

Né à Liège le 3 juillet 1906, Fernand Dehousse est décédé dans sa ville natale le 11 août 1976 au lendemain d'une journée de travail au cours de laquelle il avait notamment adressé à plusieurs de ses amis l'hommage de sa dernière publication consacrée à l'avenir du Parlement européen.

Disciple d'Ernest Mahaim, Fernand Dehousse avait succédé à son maître en 1935 après avoir conquis brillamment les grades de docteur en droit, de licencié en sciences sociales et d'agrégé de l'enseignement supérieur. Ce dernier grade universitaire couronne une thèse consacrée à la ratification des traités (1) et dans laquelle l'auteur analyse, tout à la fois, la procédure de conclusion des traités internationaux en Belgique, la portée de l'assentiment parlementaire et, enfin, les rapports entre l'ordre juridique interne et l'ordre juridique international. Cet ouvrage constitue un chaînon important dans l'évolution de la doctrine belge vers la reconnaissance de la supériorité du droit international conventionnel sur le droit national.

Malgré sa grande diversité, la carrière du Professeur Dehousse a été imprégnée, dans chacune de ses orientations et de ses étapes, par une même générosité, un même idéal et surtout par une même foi dans la force d'un droit, à l'élaboration duquel il entendait associer plus largement les peuples

(1) *La ratification des traités. Essai sur les rapports des traités et du droit interne*. Paris, Sirey, 1935, 244 p.

et leurs représentants librement élus. Il est significatif de relever à cet égard que la dernière publication de Fernand Dehousse se termine par cette dernière phrase qui résume si bien cette pensée : « Ce sont les peuples et eux seuls qui doivent faire la loi, quelle qu'elle soit, et le moment est venu de leur donner la parole » (2).

Engagé très jeune dans les rangs du parti socialiste, Fernand Dehousse y fit une carrière essentiellement axée sur le progrès du droit social, le respect du droit international et l'action en faveur d'un fédéralisme intégral dont Georges Scelle lui avait inspiré la conception doctrinale. Cette carrière politique devait conduire Fernand Dehousse, au lendemain de la seconde guerre mondiale, à occuper durant vingt ans un siège au Sénat de Belgique et à assumer successivement les fonctions de Ministre de l'Education Nationale et de Ministre des Relations Communautaires. Jusqu'au terme de sa vie, Fernand Dehousse lutta pour l'instauration en Belgique d'un véritable fédéralisme dans lequel ce patriote et cet ancien résistant voyait le seul moyen d'assurer, simultanément, la survie de l'Etat belge et la renaissance, dans la dignité, de la région wallonne.

Au niveau européen, l'activité politique de Fernand Dehousse n'a pas été moins remarquable. On se bornera ici à rappeler qu'elle s'est notamment manifestée par la présidence de la Commission européenne pour le referendum en Sarre, par la présidence de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et par la vice-présidence du Parlement européen, tous ces titres reflétant d'ailleurs trop sèchement la masse impressionnante de travaux, de rapports et de discours que notre Collègue consacra, durant un quart de siècle, à la défense de son idéal européen. Dans une large mesure, le combat politique que Fernand Dehousse n'a cessé de mener en faveur de l'idée européenne rejoignait son travail proprement scientifique et, plus particulièrement, celui qu'il a accompli au sein de l'Institut d'Etudes juridiques européennes de l'Université de Liège dont il était le fondateur et dont la réputation est aujourd'hui universellement appréciée.

Dans la vision que Fernand Dehousse s'était formée d'un monde régi par le droit, le plan mondial ne pouvait pas plus être négligé que les plans nationaux et régionaux. Titulaire des chaires de droit des gens et des organisations internationales et européennes, d'histoire diplomatique, de politique internationale et de droit international du travail, Fernand Dehousse suivait de près l'activité des grandes organisations universelles. Avec Charles De Visscher et Henri Rolin, il avait été membre de la délégation belge à la Conférence de San Francisco dont il retraça, sur le vif, l'historique, les réalisations, les promesses et les faiblesses dans une série de conférences radiodiffusées qui ont été réunies en un volume sous le titre de *Cours de politique internationale* (3).

(2) L'avenir du Parlement européen. Extr. de *Le Parlement européen*, VIII<sup>e</sup> Colloque de l'Institut d'Etudes Juridiques européennes, La Haye, M. Nijhoff, 1976, p. 236.

(3) Office de Publicité, Bruxelles 1945, 196 pp.

Fernand Dehousse fut également intimement associé aux premiers travaux de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, du Conseil Economique et Social et de l'O.I.T.

La production scientifique de Fernand Dehousse est abondante et variée. En dehors de sa thèse déjà citée sur la ratification des traités, on rappellera notamment l'ouvrage qu'il consacra, en collaboration avec Albert de la Pradelle et le Général-médecin Voncken, à *La reconstruction du droit de la guerre* (4) ainsi que les deux volumes du cours de droit des gens qu'il professait à Liège et dont la dernière édition date de 1970. En dehors de ces ouvrages, Fernand Dehousse a publié une masse impressionnante de rapports et d'études dont l'essentiel a été rassemblé en 1960 en un volume de plus de 600 pages sous le titre *L'Europe et le Monde* (5). Enfin, on rappellera aux lecteurs de cette revue les articles que Fernand Dehousse consacra ici même au problème du droit de retrait aux Nations Unies et à la politique dite de la chaise vide (6).

L'activité proprement scientifique de Fernand Dehousse a été principalement consacrée au droit des traités internationaux, au droit des institutions internationales et surtout européennes, au droit de la guerre et enfin au droit des communications fluviales.

Professeur exigeant, toujours passionnant et parfois passionné, Fernand Dehousse était profondément attaché à sa vocation d'enseignant qui le maintenait en contact avec cette jeune génération dont il s'efforçait de susciter l'enthousiasme en faveur de son idéal pacifiste. Aussi, lorsqu'il fut admis à l'éméritat en 1975, c'est avec enthousiasme qu'il accepta d'enseigner l'histoire politique de l'Europe communautaire à la Faculté de Droit de l'Université de Louvain au titre de professeur invité. Il se consacra à cette dernière tâche avec une ardeur juvénile et les étudiants de Louvain, qui ont eu le privilège d'avoir été ses derniers auditeurs, ne sont pas près d'oublier cet enseignement où la science juridique, les souvenirs personnels et l'audace des vues d'avenir s'alliaient à merveille pour captiver l'attention.

Mort en plein combat pour la défense de son idéal européen, Fernand Dehousse laisse une tâche inachevée. Puissent ses successeurs s'inspirer de son exemple.

P. DE VISSCHER

(4) Bruxelles, 1936.

(5) DEHOUSSE, F., *L'Europe et le Monde*, Recueil d'études, de rapports et de discours. Paris, L.G.D.J. 1960 avec une préface de P.H. Teitgen.

(6) *R.B.D.I.* 1965, n° 1, pp. 30 à 48; 1966, n° 1, pp. 8 à 27 et 1968, n° 1, pp. 127 à 139.